

# RÈGLEMENT OPÉRATION PARRAINAGE ECOFAC 2026-2027

Dans le cadre de son opération parrainage 2026-2027, Ecofac a mis en place un système de cooptation impliquant une récompense à destination des parrains et marraines. Cette action donne la possibilité aux apprenant.es et formateurs.rices Ecofac de parrainer un.e futur.e étudiant.e.

## LES MODALITÉS

Pour parrainer un.e futur.e étudiant.e, le parrain/marraine Ecofac doit demander à son ou sa filleul.e **d'indiquer impérativement lors de son inscription son nom et prénom auprès du chargé de recrutement d'Ecofac.**

**/!\ Si le nom du parrain ou de la marraine n'est pas donné lors de l'inscription, le parrainage ne sera pas pris en compte.**

## LA RÉCOMPENSE

Chaque parrainage donne droit à la marraine / au parrain à un **chèque cadeau multi enseignes d'une valeur de cinquante euros**. La récompense sera remise sous réserve que les conditions citées ci-dessous soient respectées.

## LES CONDITIONS

**Le parrain ou la marraine d'un.e apprenant.e Ecofac Business School** devra toujours effectuer sa formation chez Ecofac en 2025-2026 ou avoir été étudiant.e Ecofac en 2024-2025 à la validation de la période d'essai du/de la filleul.e, pour les apprenant.es en alternance ou à la validation du premier trimestre pour les apprenant.es en initial.

**Le parrain ou la marraine d'un.e apprenant.e Ecofac Retail et Ecofac Training** devra toujours effectuer sa formation chez Ecofac ou avoir été apprenant.e Ecofac au cours des 12 derniers mois à la validation de la période d'essai du / de la filleul.e.

**Le parrain ou la marraine formateur.rice Ecofac** devra toujours être intervenant.e Ecofac ou avoir été intervenant.e Ecofac au cours des 12 derniers mois à la validation de la période d'essai du / de la filleul.e, pour les apprenant.es en alternance ou à la validation du premier trimestre pour les apprenant.es en initial.